

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020

Présents : Jonathan ARANDA, Pascal CHASSERIAUD, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Joël PÉRISSÉ, Jean-Claude PONCÉ, Danièle POUUEYMIDANET, Damien SABATHÉ, Franck SCHERRER.

Excusés : Carine BOISSY, Jean-Marie LE LAY, Françoise LERDA.

Secrétaire de séance : Fabienne FERRAN.

20 heures, le quorum est atteint. La séance peut commencer.

1- Approbation du compte-rendu du conseil précédent

Le compte-rendu du conseil municipal du 28/08/2020 ayant été transmis aux conseillers municipaux par courriel le 04/09/2020, Mme le Maire reprend les points ayant retenu une délibération et demande leur approbation. Le compte rendu est approuvé

2- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial dans le grade de 2^{ème} classe

Madame le Maire explique que Mme Sandrine PONCÉ est employée depuis plus de 10 ans pour effectuer le ménage à l'annexe-mairie et mairie. Depuis 10 ans, les CDD d'une année se sont enchaînés.

Lors du précédent conseil municipal, il a été proposé de renouveler son contrat de 4 mois pour 6 heures mensuelles, pour la période du 01/09/20 au 31/12/2020.

Ce contrat a été réalisé selon les dispositions de l'article 3 I 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, selon les conseils du centre de gestion.

Mme le Maire informe que sera ouvert, à compter du 01/01/2021, le recrutement d'un emploi d'un adjoint technique territorial dans le grade de 2^{ème} classe de 6 heures mensuelles pour exercer la mission suivante : ménage de l'annexe-mairie et de la mairie.

Qu'à l'issue de cette ouverture d'emploi aux fonctionnaires territoriaux sur le site internet « emploi territorial », si le Maire établit le constat du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi, il sera proposé à l'agent actuellement en CDD un emploi à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois.

Au-delà de cette période de six ans, le renouvellement s'effectuera directement en contrat à durée indéterminée (CDI).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (11 pour, 1 abstention) la création d'un emploi permanent à compter du 1er janvier 2021.

3- RIFSEEP

Ce dispositif indemnitaire de référence a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes des fonctionnaires depuis le 1^{er} janvier 2016.

Lors du conseil municipal du 25 juin dernier, Madame le Maire avait évoqué le fait que ce régime indemnitaire n'était pas appliqué aux fonctionnaires territoriaux travaillant à PUJO.

Elle informe, qu'après s'être concertée avec le centre de gestion, la demande de RIFSEEP a été déposée le 13 octobre auprès de cet organisme afin d'en informer le comité technique qui se réunit fin novembre 2020.

Madame le Maire informe que, lorsque le comité technique du centre de gestion aura validé la demande, le conseil municipal devra prendre une délibération pour une mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2021.

4- Coupes de bois 2021

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'office national des forêts (ONF) du 16 septembre dernier.

L'ONF a inscrit au programme d'aménagement les coupes d'éclaircissage de bois 2021, 2022 et 2023.

En 2021, l'ONF propose une coupe régulière de la parcelle 7 située au bas de la côte pour une surface de 2,60 ha. En 2022, ce sera 0,42 ha sur la parcelle 8A ; en 2023, ce sera 2,19 ha sur la parcelle 2B.

Mme FERRAN indique que la précédente coupe de bois a laissé d'importants endroits très endommagés.

Après avoir débattu sur ce sujet, le conseil municipal vote (11 pour, 1 contre) la désignation des coupes inscrites au programme 2021-2023 et demande à l'ONF que les parcelles désignées soient laissées en bon état après la coupe.

5- Contribution au fonds de solidarité de logement (FSL)

Madame le Maire explique que le FSL permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent.

Des aides financières sont accordées lorsque ces personnes se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers et des charges (assurance, eau, électricité).

Le fonds de solidarité logement intervient sur l'ensemble des communes du département.

Elle indique que le Conseil départemental a la responsabilité de ce fonds et que la participation de chaque commune est établie en fonction de sa population.

Mme le Maire informe que la contribution de l'année 2020 au FSL demandée pour la commune de PUJO s'élève à 190,80 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la contribution 2020 au FSL pour 190,80 € à l'unanimité des membres présents.

6- Régularisations d'écritures budgétaires

Mme le Maire indique que des régularisations d'écritures budgétaires doivent être réalisées :

- Budget principal

* Mme le Maire expose qu'au 31/12/2019 un écart de 172,26 € apparaît sur le compte 1641 « Emprunts » .

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rétablir l'état de la dette, en précisant que les crédits budgétaires de l'année 2020 permettent d'effectuer l'écriture budgétaire suivante :

1641 Emprunts	172,46 €	Débit
7788 Produits exceptionnels divers	172,46 €	Crédit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette écriture budgétaire concernant le budget principal à l'unanimité des membres présents.

* Mme le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2020, il a été prévu une provision pour risques d'impayés au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget principal pour 3 739,54 €.

Il est demandé une délibération pour l'autoriser à provisionner des impayés concernant le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la provision pour risques d'impayés de 3 739,54 € sur le budget principal à l'unanimité des membres présents.

- Budget assainissement :

* Mme le Maire expose qu'au 31/12/2019 un écart de 8 523,21 € apparaît sur le compte 1313 « Subventions perçues du département » .

Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rétablir l'état de ce compte, en précisant que les crédits budgétaires de l'année 2020 permettent d'effectuer l'écriture budgétaire suivante :

678 Autres charges exceptionnelles	8 523,21 €	Débit
1313 Subventions perçues du département	8 523,21 €	Crédit

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette écriture budgétaire concernant le budget principal à l'unanimité des membres présents.

* Mme le Maire expose que lors du vote du budget primitif 2020, il a été prévu une provision pour risques d'impayés au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget assainissement pour 3 513€.

Il est demandé une délibération pour l'autoriser à provisionner des impayés concernant le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la provision pour risques d'impayés de 3 513 € sur le budget assainissement à l'unanimité des membres présents.

* Mme le Maire expose que les crédits ouverts au budget primitif de l'assainissement – section investissement pour l'année 2020 sont insuffisants au chapitre 16 Emprunts et qu'il convient de procéder au virement ci-dessous détaillé :

21532 Réseaux assainissement	-3 000,00 €	Dépenses
1641 Emprunts	3 000,00 €	Dépenses

Mme le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la décision modificative au budget 2020 à l'unanimité des membres présents.

7- Admission en non-valeur

Mme le Maire expose que le service de gestion comptable de Tarbes -Antenne de Maubourguet lui a transmis les propositions des admissions en non-valeur au titre de l'année 2020 pour un montant de 1 966 €.

Elle explique que les admissions en non-valeur sont demandées par le comptable lorsque, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement des produits locaux. Ces créances concernent les années 2013 à 2016.

Elle indique que l'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites.

La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable.

Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

En cas de refus d'admettre la non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre.

Après avoir demandé des précisions auprès du comptable, Mme le Maire demande au conseil municipal d'adopter les admissions en non-valeur proposées pour un montant de 1 966 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'adoption des admissions en non-valeur proposées par le comptable pour un montant de 1 966 €, à l'unanimité des membres présents.

8 - Travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

* Mme le Maire expose que le syndicat départemental d'électricité (SDE) a retenu la commune de Pujol sur les programmes 2020 « Electricité » et « Eclairage public ».

Cet organisme a transmis 3 devis relatifs aux travaux d'enfouissement des lignes électriques, des lignes téléphoniques, et la rénovation de l'éclairage public pour la place de la mairie et une partie de la rue de l'Eglise pour un montant global HT de 53 202,36 €, la TVA étant prise en charge par le SDE.

La participation du SDE est de 26 850 €, celle de la commune de 26 352,36 €.

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les travaux envisagés par le SDE, ainsi que de l'autoriser à engager les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les 3 projets proposés par le SDE pour :

- les travaux d'enfouissement des lignes électriques pour 10 150 € à la charge de la commune ;
- les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques pour 8 202,36 € à la charge de la commune ;
- la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 8 000 € à la charge de la commune,

et s'engage à garantir la somme globale de 26 352,36 € au SDE, à l'unanimité des membres présents.

* Ces travaux d'enfouissement des lignes et la rénovation de l'éclairage public réalisés, Mme le Maire explique qu'il conviendra de procéder à la réfection de la voirie.

Pour ce faire, 3 devis ont été demandés auprès de :

- Routière des Pyrénées proposant une réalisation d'un enduit tri-couche pour 22 632 € ;
- SEDB proposant une réalisation d'une émulsion bi-couche pour 25 580,40 € ;
- GEOVIA proposant une réalisation d'une émulsion bi-couche pour 22 080 €.

Après s'être entretenue avec M. BOYRIE, référent DDT, Mme le Maire indique que ce dernier conseille la réfection de la voirie en réalisant une émulsion bi-couche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la réfection de la voirie Place de la Mairie et une partie de la rue de l'Eglise par l'entreprise GEOVIA pour un montant de 22 080 €, à l'unanimité des membres présents.

9- Travaux divers

- Electricité

M. PÉRISSÉ informe que 3 devis d'électricité ont été demandés à l'entreprise pujolaise LIONEL ELEC.

* Le premier devis d'un montant de 1 210 € concerne l'église et le logement de l'ancienne gare.

- Le rapport de visite technique de l'église par l'entreprise BODET, en date du 24/07/2020, avait signalé l'absence de parafoudre de type 1 sur l'installation électrique.
- Le télérupteur du logement de l'ancienne gare dysfonctionne.

* Le second devis d'un montant de 310 € concerne la mairie.

Le rapport de visite technique de l'APAVE de début 2020 avait signalé un problème de mise à la terre du tableau électrique.

* Le troisième devis d'électricité s'élève à 775 € et concerne les poses d'un extracteur et d'un projecteur au logement de la route des Pyrénées.

Mme le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour effectuer ces travaux.

- Remplacement des battants des deux cloches de l'église

Mme le Maire informe que le rapport de visite technique de l'entreprise BODET en date du 24/07/2020 a signalé une usure des battants des cloches 1 et 2.

Un devis a été demandé à l'entreprise BODET pour le remplacement de ces battants. Il s'élève à 2 485,80 €.

Mme le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour effectuer ces travaux.

- Réaménagement d'une berge du canal

Mme le Maire informe que, suite aux inondations de décembre 2019, les techniciens du SMAA ont diagnostiqué une faille dans la berge du canal (côté Andrest).

Un devis a été demandé à la Société ACCHINI pour réaménager cette berge. Celui-ci s'élève à 3 138 €.

Mme le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour effectuer ces travaux.

- Travaux au Plech donnant sur le cami dou Baradat

M. PÉRISSÉ signale la dangerosité du pont du Plech donnant sur le cami dou Baradat. Il indique que M. BARO, employé communal, a une expérience professionnelle de menuisier et qu'il propose de construire un nouveau pont.

Il informe que des arbres morts situés au Plech seront enlevés avant la fin de l'année.

Mme le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour effectuer ces travaux.

10 – Reprises de sépultures

Mme le Maire indique que plusieurs personnes l'ont sollicitée pour l'octroi de concessions au cimetière.

Elle a pris des renseignements auprès de l'agence départementale d'accompagnement des collectivités (ADAC 65) sur les modalités de reprise de sépultures anciennes situées en terrain commun et sur les modalités de reprise de concessions funéraires.

Mme le Maire demande si certains membres du conseil municipal pourraient l'aider à l'élaboration d'un plan du cimetière, ainsi qu'au recensement de sépultures qui n'ont pas fait l'objet d'actes de concession.

Mme FERRAN et M. SCHERRER se portent volontaires pour la réalisation du plan du cimetière et pour recenser les sépultures abandonnées.

11- Plan communal de sauvegarde (PCS)

Mme le Maire explique que le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'événements graves sur la commune (inondations, tempêtes, incendie, explosion, attentat, ...)

Elle indique que le PCS établi en 2017 est obsolète et qu'il convient de le mettre à jour.

Elle demande si certains membres du conseil municipal pourraient l'aider à la mise à jour du PCS.

Mme POUYEMIDANET et M. Christophe COGNET se portent volontaires pour travailler sur ce dossier.

12- Pose de quatre antennes de télérelevé GRDF

Mme le Maire informe avoir reçu un courriel du 17 septembre dernier de la part de SOGETREL dans lequel étaient joints :

- un compte rendu de visite technique datant du 25 février 2020 pour l'installation de 4 antennes permettant le télérelevé des compteurs GRDF ;
- une convention signée entre GRDF et le curé de la paroisse de PUJO datant du 17/12/2019 ;
- une convention particulière conclue entre GRDF et la mairie à retourner signée à SOGETREL.

Mme le Maire a souhaité plus d'explications quant à l'installation de ces antennes et a contacté la société SOGETREL.

Cette entreprise a transmis la convention signée le 19/05/2014 par le Maire, ainsi que la délibération du conseil municipal du 15/05/2014 autorisant le maire à signer cette convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur sur l'église.

Mme le Maire a pris connaissance de la convention dans laquelle il est écrit que :

- 15 000 concentrateurs (équipements techniques) sont prévus sur le territoire ;
- la convention est d'une durée de 20 ans à compter de son entrée en vigueur (mai 2014) ;
- la redevance annuelle payée par GRDF est de 50€ HT sur facture présentée par l'hébergeur.

Mme le Maire a souhaité informer le nouveau conseil municipal de la convention signée en mai 2014 entre la commune et GRDF pour l'installation future de 4 antennes télérelevés.

Elle ajoute qu'elle a pris rendez-vous avec le correspondant GRDF le 3 novembre prochain pour évoquer ce sujet.

13- Lotissement Pré Saint-Nicolas

*** Mandat de vente auprès d'agences immobilières**

Mme le Maire informe que les terrains à bâtir du lotissement Pré Saint-Nicolas ont été mis en ligne sur le site Le Bon Coin.

Suite à ces parutions, la commune a été approchée par des agences immobilières (Tarbes et Vic) pour vendre ces terrains.

Mme le Maire les a informés que la commune ne baisserait pas le prix du m² fixé par conseil municipal et que, si le conseil municipal ne s'opposait pas à la délivrance de mandat, ce serait un mandat de vente simple, la commune se réservant le droit de les vendre de son côté.

Mme le Maire demande son avis au conseil municipal concernant le fait de mandater deux agences immobilières pour vendre les 4 terrains restants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire à l'unanimité des membres présents, de signer les mandats de vente simples auprès de ABAFIM à Tarbes et ERA IMMOBILIER à Vic-en-Bigorre.

*** Etude de sols**

Le secrétariat de mairie a été informé par un constructeur de maisons qu'une étude de sols était obligatoire depuis le 01/08/2020 pour les ventes de terrain.

De ce fait, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a contacté deux entreprises pour réaliser des devis.

Informations et questions diverses

- Solidarité aux victimes de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes

Mme le Maire informe que les communes souhaitant apporter une aide financière aux collectivités sinistrées de la tempête Alex peuvent adresser leurs dons à l'association des maires du département des Alpes-Maritimes.

Elle demande si le conseil municipal souhaiterait participer à cet élan de solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote un don de 300 € à l'ADM 06 à l'unanimité des membres présents.

- Travaux fibre :

La société ETE Réseaux a terminé le passage des câbles de la fibre sur le village.

Mme le Maire informe que la SADE lui a indiqué le retrait du câble de la fibre d'une façade suite à la demande d'un propriétaire.

De ce fait, les 11 habitations situées :

- début de la rue de l'Eglise dont l'agence postale et l'annexe-mairie au 3 rue de l'Eglise,
 - le cami dou Plech,
 - le 15 chemin du Moulin,
- ne pourront pas profiter de la fibre.

Mme le Maire indique avoir contacté la société ORANGE pour trouver une solution technique permettant de proposer la fibre à ces 11 habitations.

- **Mairie – agence postale**

Mme le Maire informe que 3 représentants de La Poste viendront le 3 novembre prochain pour évoquer la rénovation de l'agence postale.

- **Candidatures à l'emploi des espaces verts, bâtiments, STEP**

Mme le Maire informe que la vacance d'emploi pour un agent territorial (entretien des espaces verts, des bâtiments et de la station d'épuration) ouverte sur le site territorial emploi a permis de recueillir 14 candidatures.

Elle indique que les deux adjoints et elle-même recevront les candidats prochainement. Elle rappelle que l'emploi est à pourvoir au 1^{er} janvier 2021.

- **Logement communal**

Mme le Maire indique que le bail du logement situé place de la mairie se termine au 30 avril 2021. Ce logement devrait faire l'objet de travaux importants, notamment d'isolation et qu'à ce titre, elle a demandé oralement au locataire de trouver un autre logement à la fin du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la décision d'effectuer des travaux dans le logement sis 5 place de la mairie à la sortie des lieux des locataires actuels, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire indique qu'elle informera le locataire actuel de la décision du conseil municipal de réaliser les travaux dans ce logement dès leur départ par courrier recommandé.

- **Commission de la gestion de l'eau et des inondations :**

Mme le Maire indique que, le 3 septembre dernier, une réunion s'est déroulée avec les exploitants agricoles impactés par les inondations de décembre 2019, les techniciens du syndicat mixte de l'Adour et des affluents (SMAA).

L'objectif de cette réunion était de trouver ensemble des solutions pour réduire au maximum voire éviter les débordements d'eau des canaux provoquant des inondations dans les habitations de PUJO.

La réglementation relative aux embâcles, gravier, tertres a été rappelée.

Le SMAA doit effectuer un relevé de talus sur le territoire pujolais entre novembre 2020 et mars 2021.

- **Nettoyage de la May**

Les techniciens du SMAA ont conseillé d'enlever les herbiers de la May. Ces travaux ont été réalisés mi-septembre.

- **Nettoyage d'une parcelle communale sur Vic**

Suite à la réunion du 03/09/20 avec les agriculteurs, Mme le Maire a appris que la commune était propriétaire d'une parcelle près du poste de relevage sur Vic-en-Bigorre.
Grâce au dévouement de MM. BARO et PÉRISSÉ, cette parcelle est en cours de défrichage.

- **Sécurité routière**

Mme le Maire explique avoir été alertée par un habitant du lotissement Galy qui a failli se faire renverser par un véhicule qui a pris le sens interdit de la ruelle se trouvant devant chez lui.
Cette personne a été déposée plainte à la gendarmerie.

Mme le Maire demande que la commission voirie et sécurité travaille sur la sécurité des routes départementales et communales.

- **Association des maires du département** (ADM 65)

Mme le Maire informe qu'elle a été élue au conseil d'administration de l'ADM 65.

- **CCAM** :

* Mme le Maire informe que les conseillers pujolais ayant candidaté aux différentes commissions de la CCAM ont été retenus :

- Finances : Pascale LABEDENS
- Conseil d'exploitation de la régie multimédia : Pascale LABEDENS
- Environnement : Pascale LABEDENS
- Transparence de la vie politique et gouvernance : Pascale LABEDENS
- Ressources humaines : Françoise LERDA
- Développement agricole : Damien SABATHÉ
- Patrimoine : Christophe COGNET
- Affaires sociales : Danièle POUEYMIDANET
- Culture : Danièle POUEYMIDANET
- GEMAPI : Jonathan ARANDA
- Bâtiments : Jonathan ARANDA
- Petite enfance et affaires scolaires : Danièle POUEYMIDANET
- Santé : Joël PÉRISSÉ

* Mme le Maire ajoute que la commune avait été retenue par la CCAM pour organiser un repas-spectacle le 31 octobre dans le cadre des « Bistrots de l'Octav ».

Les dernières mesures sanitaires n'ont pas permis l'organisation de cette manifestation qui a été repoussée à une date ultérieure.

– **Comptes-rendus de réunions :**

SDE : élection du Président du SDE

SIAEP : Mme FERRAN rapporte l'élection des 6 membres au conseil d'administration du syndicat d'eau potable.

ADMR : Mme POUEYMIDANET rapporte la scission de l'ADMR en 2 sous-associations. Pujol fera partie de l'ADMR Vic Sud. Elle indique le manque de personnels et de bénévoles au sein de cette association.

– **Travaux des commissions :**

Mme le Maire souhaite que les commissions communales se réunissent sur les sujets suivants :

- * commission voirie et sécurité : sécurité sur les routes départementales et communales ;
- * commission voirie et urbanisme : travaux sur la non accessibilité des caravanes au Plech ;
- * commission voirie et sécurité : les points d'eau sur le territoire (rapport du SDIS)
- * commission communication : la réalisation d'un bulletin municipal fin octobre ;
- * commission vie locale : réflexion sur le lieu intergénérationnel et sa gestion ;
- * commission vie locale : illuminations de Noël 2021 ;
- * commission nature et forêts : gestion de la forêt communale.

La séance se termine à 23h20.